



Des solutions d'assurance-vie adaptées à vos besoins

Faire les bons choix en matière de planification d'assurance-vie aujourd'hui vous profitera, à vous et aux personnes qui vous sont chères, tout au long de la vie. Mais comment trouver la solution d'assurance-vie qui répondra à vos besoins? Cette brochure vous aidera à trouver des réponses à vos questions.



Le rôle de l'assurance-vie dans votre vie

L'assurance-vie peut vous garantir une certaine sécurité financière, à vous et à votre famille.

En effet, si vous deviez décéder prématurément, elle pourrait servir à :

- Régler les derniers frais et toute autre dette que vous pourriez avoir
- Procurer un revenu à votre famille
- Assurer à votre famille les ressources voulues pour maintenir un niveau de vie confortable
- Laisser un legs à un organisme de bienfaisance dont la cause vous tient à cœur

De votre vivant, certaines polices d'assurance-vie peuvent servir à :

- Créer une valeur de rachat fiscalement avantageuse dans laquelle vous pourriez puiser au besoin afin de profiter des occasions qui se présentent, tant sur le plan personnel que commercial
- Compléter votre revenu de retraite ou à procurer des soins de longue durée ou des soins à domicile à un membre de votre famille

Types d'assurance-vie

On distingue deux sortes d'assurance-vie : l'assurance-vie permanente et l'assurance-vie temporaire.

Celles-ci peuvent répondre à des besoins nombreux et très variés d'assurance-vie. Il se peut que l'assurance-vie temporaire soit la seule assurance-vie dont vous ayez jamais besoin. Elle peut également convenir en attendant que vous puissiez souscrire une assurance-vie permanente. D'un autre côté, il est possible qu'une combinaison d'assurance-vie temporaire et d'assurance-vie permanente dans une même police constitue la meilleure solution pour vous. Votre conseiller peut vous montrer quels sont les points forts des deux types d'assurance-vie et en quoi ils diffèrent. Reportez-vous à la comparaison des produits ci-dessous pour en apprendre davantage sur les caractéristiques des deux types d'assurance-vie.

*Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

L'assurance-vie que vous choisirez dépend entièrement de votre situation personnelle actuelle et de vos objectifs futurs. Un examen de vos besoins et de vos objectifs vous permettra de décider quel est le produit qui vous convient le mieux.

| TEMPORAIRE | PERMANENTE |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> □ Besoin temporaire □ Coût initial moins élevé □ Prime croissante au renouvellement □ Paiement au fur et à mesure □ Date d'expiration fixe □ Valeur fixe sur une période limitée <ul style="list-style-type: none"> – Prestation de décès uniforme – Pas de valeur de rachat □ Prestation versée au décès □ Option de transformation en une assurance-vie permanente | <ul style="list-style-type: none"> □ Besoin permanent □ Coût initial plus élevé □ Prime uniforme avec flexibilité intégrée □ Achat et propriété □ Protection la vie durant* □ Valeur qui augmente au fil de votre vie* <ul style="list-style-type: none"> – Prestation de décès uniforme ou croissante – Valeur de rachat croissante avec avantages fiscaux □ Prestations versées de votre vivant et au moment de votre décès <ul style="list-style-type: none"> – Accès à la valeur de rachat de votre vivant – Produit de l'assurance-vie versé au décès |
| Combinaison d'assurance temporaire et d'assurance permanente | |

*Tant que les primes continuent d'être versées ou qu'il reste une valeur de rachat au sein de la police pour régler les primes.

Caractéristiques et avantages de l'assurance-vie temporaire et de l'assurance-vie permanente

| Caractéristiques | Assurance-vie temporaire | Assurance-vie permanente | |
|--|--|--|---|
| | | Assurance-vie avec participation | Assurance Vie universelle |
| Protection la vie durant? | Non , protection offerte pour une durée déterminée. | Oui | Oui |
| Est-il possible d'assurer plus d'une tête? | Oui , protection sur une tête ou conjointe avec versement au premier décès (assurance conjointe payable au premier décès) uniquement. Certaines polices offrent la possibilité d'assurer plus de deux têtes. | Oui , protection sur une tête ou conjointe avec versement au premier décès (assurance conjointe payable au premier décès) ou au dernier décès (assurance conjointe payable au dernier décès). | Oui , protection sur une tête ou conjointe avec versement au premier décès (assurance conjointe payable au premier décès) ou au dernier décès (assurance conjointe payable au dernier décès). Certaines polices offrent la possibilité d'assurer plusieurs têtes, chacune ayant une protection distincte. |
| Garanties de prime? | Oui , la prime initiale est généralement garantie. Les garanties du taux de renouvellement varient selon les compagnies. | Oui , les primes afférentes à la protection d'assurance de base sont garanties pour la durée de la période de paiement des primes. | Oui , les frais du coût d'assurance et les frais de police relatifs à l'assurance-vie de base sont généralement garantis pour la durée de la protection. Les frais relatifs à la taxe sur la prime d'assurance ne sont peut-être pas garantis. Le rendement du placement peut avoir des répercussions sur les exigences en matière de prime. |
| Flexibilité des primes? | Non , les primes sont payables pour toute la période de protection. | Oui , certaines options de participation offrent la possibilité d'utiliser les participations pour régler les primes afférentes à la police. Vous pouvez choisir une option de participation adaptée à votre budget et à vos objectifs futurs. Une option de dépôt supplémentaire peut être disponible. | Oui , bien qu'il n'y ait pas de période contractuelle de paiement des primes pour l'assurance Vie universelle, vous pouvez choisir de payer le montant minimum pour conserver l'assurance-vie de base ou opter pour un montant plus important. La valeur de rachat accumulée peut servir à régler les frais de la police. Vous pouvez choisir un coût d'assurance (CDA) adapté à votre budget parmi les options suivantes : CDA croissant annuellement, CDA uniforme ou CDA à période déterminée de versement. |
| Valeur de rachat garantie? | Non , la valeur de rachat garantie n'est généralement pas offerte. | Oui , il existe généralement une base de valeurs de rachat garanties. | Oui , une valeur de rachat garantie est habituellement offerte à l'égard de l'option de CDA à période déterminée de versement. En général, il n'y a pas de valeur de rachat garantie à l'égard des options de CDA uniforme ou croissant annuellement. |
| Prestation de décès garantie? | Oui , pour la période déterminée. Il se peut que la prestation de décès soit garantie dans le cas d'une transformation de la police en une police d'assurance-vie permanente si celle-ci est choisie avant un certain âge. | Oui , la prestation de décès de base est garantie la vie durant de la personne assurée, même si la prestation de décès supplémentaire souscrite au moyen des participations peut ne pas être garantie. | Oui , la prestation de décès initiale est garantie, même si la prestation de décès supplémentaire souscrite aux termes de l'option de Prestation de décès Protection Plus n'est généralement pas garantie. |
| Participations versées au propriétaire de police? | Non , il n'y a généralement pas de participations offertes. | Oui , vous bénéficiez de la mise en commun des polices d'assurance-vie avec participation en touchant des participations à titre de propriétaire de police. Vous pouvez choisir comment toucher vos participations. | Non , il n'y a pas de participations versées aux propriétaires de police. |
| Options de placement? | Non , il n'y a pas d'options de placement offertes. | Non , une équipe de gestionnaires professionnels investit les actifs dans le compte de participation. | Oui , vous pouvez choisir parmi un vaste éventail d'options de Dépôts à intérêt garanti, d'options de profils relatifs au risque, d'options de Dépôts à intérêt variable liées à un indice et d'options de Dépôts à intérêt variable liées à un fonds. |
| Garanties et avenants supplémentaires? | Oui , vous pouvez personnaliser votre police d'assurance-vie en ajoutant divers garanties et avenants facultatifs. La disponibilité de ces garanties et avenants peut varier d'un produit à l'autre. Vous pourrez obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de votre conseiller. | | |



La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, fournit des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine. Fondée en 1847, la Canada-Vie est la première compagnie d'assurance-vie canadienne.

La Canada-Vie a reçu de fortes cotes de la part des principales sociétés d'évaluation.* Pour obtenir des données récentes sur les cotes attribuées à la Canada-Vie et sur sa solidité financière, visitez notre site Web à www.canadavie.com.

*Selon les cotes attribuées par A.M. Best Company, Dominion Bond Rating Service, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's Corporation à la date de publication. Les cotes peuvent changer sans préavis.

*Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Ensemble, on va plus loin^{MC}